États-Unis · Date à fixer

Open banking, section 1033

Aux États-Unis, la règle qui oblige les banques à partager les données financières de leurs clients, à leur demande, est suspendue. Le CFPB la réécrit. Les échéances initiales, de 2026 à 2030, ne s'appliquent plus en l'état.

ÉCHÉANCE	QUI LE DEMANDE	À QUI VOUS RÉPONDEZ	NATURE DE LA DEMANDE
Date à fixer	CFPB	Règle suspendue	Autorités américaines

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS — Grand groupe bancaire

Fond plein : concerné. Pointillé : selon le statut ou l'activité.

REPÈRES

Le calendrier du texte.

18 nov. 2024	22 août 2025	4 août 2026	Date à fixer
Publication de la règle finale	Le CFPB ouvre le réexamen	Projet de nouvelle règle transmis pour revue	Nouvelle règle

LE DÉTAIL

Ce qui change.

Le principe du partage de données

Le client — Il autorise le partage de ses données → **La banque** — Elle met les données à disposition → **Le tiers autorisé** — Application ou autre prestataire

QUATRE POINTS RÉEXAMINÉS

Qui peut agir au nom du client, les frais facturables, la sécurité des données, la confidentialité.

ÉCHÉANCES INITIALES

Du 1er avril 2026 au 1er avril 2030, selon la taille de l'établissement.

La règle sur les droits relatifs aux données financières personnelles, publiée le 18 novembre 2024, oblige les établissements à mettre les données de leurs clients à leur disposition et à celle de tiers autorisés. Elle prévoyait des échéances échelonnées du 1er avril 2026 au 1er avril 2030, selon la taille de l'établissement.

Le CFPB a ouvert le réexamen de la règle le 22 août 2025, sur quatre points : la représentation du client, les frais, la sécurité et la confidentialité des données. Un tribunal fédéral a d'abord décalé les échéances de 90 jours ; selon plusieurs cabinets d'avocats, il a ensuite interdit au CFPB d'appliquer la règle tant que le réexamen n'est pas terminé. Un projet de nouvelle règle est en revue depuis le 4 août 2026.

NOTRE LECTURE

Le sens de la nouvelle règle reste incertain, notamment sur les frais. Ce qui ne changera pas : exposer des données clients à des tiers suppose des interfaces, des consentements tracés et des données propres. Les établissements européens connaissent le sujet par la réglementation des services de paiement.

LES PAIEMENTS EN EUROPE→

CE QUE NOUS FAISONS

Veille sur la nouvelle règle, analyse d'impact pour les entités américaines, qualité et traçabilité des données clients exposées.

Open banking | CFPB | Données clients

BANQUE→

POUR ALLER PLUS LOIN

Sources officielles.

Federal Register, réexamen de la règle, 22 août 2025	https://www.federalregister.gov/documents/2025/08/22/2025-16139/personal-financial-data-rights-reconsideration
CFPB, droits relatifs aux données financières personnelles	https://www.consumerfinance.gov/personal-financial-data-rights/
Reginfo.gov, projet de règle en revue	https://www.reginfo.gov/public/do/eoDetails?rrid=1495765

Liens vérifiés le 23 novembre 2026.